



Small Islands Organisation

Cahier des charges

**Campagne de préservation des fonds marins des îles
de Lérins**

**Bastide Beaumanoir
3 rue Marcel Arnaud
13100 Aix-en-Provence
France**

Table des matières

Contexte général : présentation du Programme SMILO	2
I- Objectif de la prestation	3
II- Contenu de la prestation	4
I.1 Organisation et animation d'un comité de pilotage	4
I.2 Organisation d'ateliers de concertation et de gestion du territoire	4
I.3 Définition et réalisation d'une campagne de sensibilisation destinée aux plaisanciers	6
I.4 Définition et réalisation d'une campagne de sensibilisation destinée au grand public	7
III- Clauses administratives	9
Durée du marché	9
Mentions particulières	9
Pièces contractuelles	9
Utilisation des résultats	9
Modalités de paiement	10
III.1.1. Périodicité des versements	10
III.1.2. Pénalités de retard	10
III.1.3. Assurances	10
IV- Modalités de consultation	11
Modalités de dépôt des candidatures	11
Pièces à fournir	11
Forme juridique	12
Variantes et options	12
Critères de sélection du prestataire	12
IV.1.1. Qualité technique (60%)	12
IV.1.2. Prix (40%)	12

Contexte général : présentation du Programme SMILO

Les petites îles sont à la fois fragiles et singulières. Situées aux avant-postes des changements globaux, elles concentrent de nombreuses problématiques : ressources limitées, richesses biologiques à protéger, pressions liées aux activités humaines... Des enjeux auxquels il est possible d'apporter des réponses pragmatiques et efficaces, qui font des petites îles les pionnières d'un développement plus durable.

Le **programme international SMILO** a pour objectif d'accompagner les territoires insulaires de moins de 150km² qui souhaitent structurer et fédérer leurs actions en faveur d'un développement durable intégré à travers des thématiques sectorielles prioritaires : eau et assainissement, énergie, déchets, biodiversité et écosystèmes, paysages et patrimoines. Cette démarche se concrétise via un processus de labellisation, reconnaissance internationale des territoires qui s'engagent pour un développement humain compatible avec l'environnement. La phase de développement du programme (2017-2021) vise à accompagner 18 petites îles localisées en Afrique de l'Ouest, dans l'Océan Indien, en Europe et en Méditerranée.

Les îles de Lérins, composées de l'île de Sainte Marguerite et Saint Honorat font partie des sites pilotes du programme SMILO depuis 2017. Avec le soutien technique de SMILO, les acteurs de chaque île ont créé un « Comité insulaire », instance participative réunissant les acteurs locaux, associations et décideurs publics au sein d'un espace de dialogue et de planification partagée. Dans le cadre de leur participation au programme SMILO, elles ont chacune réalisé, en concertation, un diagnostic de son territoire en lien avec les cinq thématiques de SMILO, et ont identifié des actions prioritaires à réaliser dans un plan stratégique.

I- Objectif de la prestation

Le milieu insulaire des îles de Lérins exerce une attractivité conséquente auprès des visiteurs cannois. Ainsi, l'archipel fait partie des visites incontournables de la destination touristique cannoise (400 000 visiteurs en 2017) et subit une fréquentation croissante du milieu marin et terrestre. La situation actuelle des îles de Lérins en matière de fréquentation de l'espace marin présente des risques de conflits d'utilisation de l'espace, et de détérioration des habitats marins, notamment dans le canal du Frioul situé entre l'île de Sainte Marguerite et l'île de Saint Honorat.

L'association SMILO a développé un projet « Amélioration des habitats marins des îles de Lérins et développement d'une stratégie insulaire durable » auprès du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) pour accompagner les îles de Lérins dans la mise en œuvre de certaines opérations prioritaires. La prestation s'inscrit dans le cadre de ce projet.

L'association SMILO souhaite faire appel à un prestataire afin d'élaborer une campagne globale de préservation des fonds marins des îles de Lérins.

Cette campagne a pour objectif de sensibiliser les différents usagers de la mer à des pratiques durables et à la préservation des fonds marins des îles de Lérins. En tant qu'acteurs économiques directement concernés par la gestion du milieu marin, les pêcheurs professionnels seront particulièrement associés tout au long de cette campagne. Des activités spécifiques porteront notamment sur l'implication et la participation réelle des pêcheurs à la gestion du territoire marin, notamment dans le cadre du site Natura 2000 intégrant les îles de Lérins.

Cette campagne de préservation se décline en plusieurs activités :

- 1) Des ateliers de concertations entre usagers de la mer des îles de Lérins. Une attention particulière sera portée sur l'implication des pêcheurs professionnels dans la gestion du milieu marin.
- 2) Une campagne de sensibilisation des plaisanciers aux pratiques durables.
- 3) Une campagne de sensibilisation du grand public.

II- Contenu de la prestation

L'ensemble de la prestation sera réalisé en concertation étroite et en appui de l'association SMILO. L'offre du prestataire comprend la totalité des moyens et matériels mis en œuvre pour la réalisation de la prestation. L'ensemble des activités de cette campagne devrait se dérouler de septembre 2020 à automne 2022.

I.1 Organisation et animation d'un comité de pilotage

Le prestataire devra organiser et animer un comité de pilotage composé des acteurs concernés par la mise en œuvre de la campagne de préservation des fonds marins des îles de Lérins, notamment le premier prud'homme de Cannes et les pêcheurs volontaires, des gestionnaires Natura 2000, des représentants de la Ville de Cannes, avec le soutien de l'association SMILO. Une première réunion du comité de pilotage est à prévoir en automne 2020 au début du projet porté par l'association SMILO afin de discuter avec tous les acteurs concernés des objectifs de la campagne de préservation. Deux à trois autres rencontres devront être planifiées au fil de la durée globale de la campagne afin que les partenaires soient régulièrement concertés et informés des avancements et résultats de la campagne.

Livrable : le prestataire transmettra un compte-rendu des rencontres à l'association SMILO.

Délais d'exécution : organisation de tous les comités de pilotage avant le 31 mars 2023.

I.2 Organisation d'ateliers de concertation et de gestion du territoire

I.2.1 Ateliers de concertation des usagers de la mer

Les îles de Lérins forment un espace marin où se côtoient de très nombreux usages. Le prestataire veillera à organiser deux ateliers de concertation entre les pêcheurs professionnels des îles de Lérins et les représentants des autres usagers de la mer, en particulier les plaisanciers. Ces ateliers visent à donner la possibilité à chaque acteur d'être entendu individuellement et de contribuer à l'identification de solutions partagées. L'objectif de ces ateliers est d'identifier collectivement les conflits et conflits potentiels entre les usagers de la mer, et les évolutions des pratiques qui ont un impact sur l'environnement, et de faire des propositions d'action et identifier de bonnes pratiques concrètes que pourront appliquer les usagers en vue de limiter leurs impacts sur l'environnement et potentiels conflits. Les retours d'expérience des différents usagers de la mer permettront d'adapter à la réalité des usages le contenu des campagnes de sensibilisation à destination des plaisanciers (voir I.3.1) et du grand public (voir I.4).

Ces ateliers de concertation devront notamment aborder les thématiques suivantes :

- Mouillage, et les types de mouillages ;
- Respect des zones et pratiques de pêche professionnelles ;
- Pratiques de pêche de loisir ;
- Gestion individuelle des déchets, tri, recyclage, réduction.

A l'issue de ces ateliers de concertation, les actions et bonnes pratiques seront identifiées et seront diffusées lors des deux campagnes de sensibilisation.

Livrables :

- Un programme des ateliers
- La stratégie d'animation des ateliers et une proposition d'acteurs à impliquer
- L'organisation et un compte-rendu des ateliers

Délais d'exécution : organisation de tous les ateliers avant le 31 avril 2022.

I.2.1 Ateliers pour impliquer les pêcheurs professionnels dans la gestion du territoire

Le prestataire organisera une rencontre entre les pêcheurs professionnels des îles de Lérins et les acteurs de la gestion du territoire : la Ville de Cannes et les gestionnaires du site Natura 2000. L'implication des pêcheurs dans la gestion du territoire un gage de réussite du projet porté par l'association SMILO. Les pêcheurs professionnels pourront ainsi renforcer leurs actions relatives à la gestion des milieux, notamment dans le canal du Frioul. Ils seront sensibilisés et encouragés à participer de manière plus intégrée à la mise en œuvre de plans et outils de gestion des milieux.

La rencontre pourra être organisée sous forme d'un exercice participatif et ludique de gestion durable et partagée des territoires insulaires développé par SMILO. L'objectif est de créer un espace de discussion et de confiance, qui puisse garantir sur le long terme la participation active des pêcheurs dans la gestion du territoire. Pour garantir la pérennité de cette opération, la rencontre aura lieu dans le cadre des comités insulaires SMILO, dans lesquels une participation active des pêcheurs professionnels est souhaitable.

Livrables :

- Programme et déroulé des rencontres
- Stratégie d'animation des rencontres
- Compte-rendu de la rencontre

Délais d'exécution : la/les rencontres seront organisées avant le 31 mai 2022.

I.3 Définition et réalisation d'une campagne de sensibilisation destinée aux plaisanciers

I.3.1 Définition et conception de la campagne

La plaisance professionnelle ou de plaisance de loisirs individuels sont des usages particulièrement répandus aux îles de Lérins, et représentent une pression croissante sur les milieux marins. C'est pourquoi une campagne de sensibilisation sera réalisée spécifiquement à destination des plaisanciers. La campagne de sensibilisation sera conçue d'après les résultats et pratiques identifiées lors des ateliers de concertation. Le prestataire identifiera ainsi les principales actions à mener autour des îles de Lérins pour sensibiliser les plaisanciers dans les catégories suivantes :

- Réduction de l'impact du mouillage sur les herbiers de posidonies,
- Adoption de pratiques durables concernant la pêche de loisir à partir du bateau,
- Information quant à l'emplacement des points de tri sélectif pour le recyclage de leurs déchets et incitation à les utiliser,
- Adoption des bons gestes pour mieux protéger le milieu naturel marin (par exemple grâce à l'utilisation de produits nettoyants éco-certifiés).

Le prestataire veillera à diffuser les bonnes pratiques identifiées lors des ateliers de concertation à travers la campagne de sensibilisation.

Dans ce cadre, le prestataire devra:

- D'après les résultats des ateliers de concertation, définir une stratégie de réalisation de la campagne de sensibilisation, qui inclura les objectifs de la campagne, les bonnes pratiques à diffuser auprès des plaisanciers, la stratégie d'échantillonnage des plaisanciers, le déroulé des interventions, les éléments de langage utilisés par les opérateurs de la campagne.
- Concevoir les supports méthodologiques et de communication de la campagne

Livrables :

- Stratégie de réalisation de la campagne de sensibilisation
- Supports méthodologiques et supports de communication développés pour la campagne

Délais d'exécution : devront être finalisés avant le 31 mai 2021.

I.3.2 Réalisation de la campagne de sensibilisation

La campagne de sensibilisation se déroulera pendant les saisons estivales en 2021 et 2022.

Le prestataire devra proposer les moyens mis en œuvre pour réaliser au mieux cette campagne de sensibilisation pendant la saison touristique.

Les opérateurs réalisant la campagne de sensibilisation devront recueillir :

- les informations sur les pratiques des plaisanciers interrogés,
- et les bonnes pratiques durables que les plaisanciers s'engagent à respecter au terme de la rencontre avec les opérateurs de la campagne.

I.3.3 Analyse des données collectées lors de la campagne de sensibilisation

L'analyse des informations recueillies par le prestataire permettra d'améliorer les connaissances sur les typologies de plaisanciers, l'évolution des pratiques et les conflits d'usages actuels et potentiels. Les pratiques réelles des plaisanciers identifiés lors des entretiens avec les plaisanciers permettront d'adapter au mieux les actions de sensibilisation à réaliser pour la saison 2022.

Livrable :

- Rapport qui présente le bilan et l'analyse des résultats collectés après chaque campagne de sensibilisation

Délais d'exécution : un rapport après chaque campagne : octobre 2021 et octobre 2022.

I.4 Définition et réalisation d'une campagne de sensibilisation destinée au grand public

Les données collectées et documents produits dans le cadre des actions précitées devront être utilisés pour élaborer des outils de sensibilisation à la protection des fonds marins à destination du grand public, visiteurs internationaux et cannois.

Ces outils de sensibilisation pourront être présentés lors d'une exposition qui se déroulera en été 2022, localisé sur l'île Sainte Marguerite et/ou dans la ville de Cannes. Les outils utilisés seront bâtis sur des supports narratifs et visuels.

Le prestataire devra:

- Définir la stratégie de communication pour cette campagne à destination du grand public.
- Concevoir le contenu de la campagne de sensibilisation, et proposer un ou des lieux pour sa présentation.

Livrables :

- Rapport sur la définition de la stratégie de communication
- Réalisation des supports de sensibilisation

L'offre du prestataire doit prévoir la création, mise en page, traduction en anglais et frais de production des supports de communication.

Délais d'exécution : démarrage de la campagne de sensibilisation auprès du grand public avant le 31 avril 2022.

III- Clauses administratives

Durée du marché

L'ensemble de la prestation sera réalisé avant le 31 mars 2023.

Mentions particulières

Le prestataire pourra être amené à se rendre dans les locaux de l'association à Aix-en-Provence pour travailler avec l'équipe de SMILO.

Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles pour cette prestation sont :

- Le présent document faisant office de cahier des charges techniques et de cahier des clauses administratives particulières ;
- Le devis / la proposition financière ;
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants le cas échéant, postérieurs à la notification du marché

Utilisation des résultats

L'option retenue est celle de la concession de droits d'utilisation sur les résultats.

Le titulaire du marché concède au commanditaire, le droit d'utiliser ou de faire utiliser les résultats, en l'état ou modifiés, de façon permanente ou temporaire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toutes formes.

Dans l'hypothèse d'une publication sur internet, les droits sont concédés pour le monde entier. Cette concession des droits couvre les résultats à compter de leur livraison et sous condition résolutoire de la réception des prestations.

Le droit d'utiliser les résultats ne couvre pas les exploitations commerciales des résultats.

Le commanditaire ne devient pas, du fait du marché, titulaires des droits afférents aux résultats, dont la propriété des inventions nées, mises au point ou utilisées à l'occasion de l'exécution du marché.

Le prix de cette concession est forfaitairement compris dans le montant du marché.

Modalités de paiement

III.1.1. Périodicité des versements

Le maître d'ouvrage versera la rémunération du Prestataire en trois tranches :

- Une première tranche sous forme d'avance de 30% du budget total de la prestation au plus tard 15 jours à compter de la signature du contrat entre le Prestataire et l'association SMILO
- Une seconde tranche d'un montant équivalent à 40% du budget total de la prestation à l'issue des 8 mois.
- Une troisième tranche de 30% équivalente au solde du budget total à la fin de la prestation

III.1.2. Pénalités de retard

Sauf en cas de force majeure, lorsque le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité journalière de retard de 50 € par jour ouvré de retard.

III.1.3. Assurances

Le prestataire s'engage à fournir la(les) attestation(s) d'assurance couvrant les risques liés aux prestations demandées.

A , le

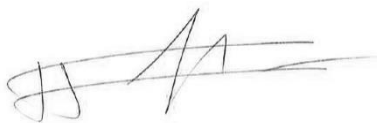
Signature et cachet du (des) prestataires(s) :

A Aix en Provence, le 2 août 2019

Le représentant du Commanditaire,

Maxime Prodromides

Président de Small Islands Organisation (SMILO)



IV- Modalités de consultation

Modalités de dépôt des candidatures

Les candidats intéressés sont invités à envoyer leur dossier de candidature par email à l'adresse suivante : secretariat@smilo-program.org **avant le 2 septembre 2019 à minuit heure française.**

Les dossiers envoyés après cette date ne seront pas pris en compte.

Pour toute demande de renseignement complémentaire, veuillez contacter Sylvain Petit, Secrétaire exécutif de l'association SMILO, à l'adresse suivante : s.petit@smilo-program.org

Nota Bene : Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Pièces à fournir

Les dossiers de candidatures doivent être constitué des pièces suivantes :

- Le présent cahier des charges, accompagné de ses clauses administratives, signé et daté (cachet du prestataire) ;
- Une courte note méthodologique (maximum 10 pages) faisant apparaître la composition et la qualification de l'équipe chargée de la réalisation de la prestation (noms, qualités et CV des personnes mobilisées pour l'étude et leurs références pour des prestations/expériences similaires de moins de 3 ans), les modalités d'intervention du candidat pour répondre aux attentes du commanditaire, ainsi qu'un planning d'exécution ;
- Un devis détaillé daté et signé. Ce devis doit indiquer les montants TTC en euros de la prestation ;
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants le cas échéant, postérieurs à la notification du marché ;
- Une attestation d'affiliation du prestataire au registre des métiers et de l'industrie datant de moins de trois mois ;
- Un relevé d'identité bancaire ou équivalent indiquant les numéros de BIC/SWIFT et IBAN.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Forme juridique

Aucune forme de groupement n'est imposée. Le commanditaire interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Variantes et options

Les variantes ne sont pas acceptées et il n'est pas prévu de prestation supplémentaire ou alternative.

Critères de sélection du prestataire

IV.1.1. Qualité technique (60%)

- Qualité du prestataire (bagage académique, expérience, références) et cas échéant, des sous-traitants
- Qualité de l'offre (qualité méthodologique, pertinence des moyens, solidité des indicateurs proposés, etc.)

IV.1.2. Prix (40%)

Le détail des coûts de la prestation doit être précisé dans un budget annexé à la proposition.

Le prestataire devra mobiliser les ressources humaines et/ou matérielles et assumer seul la responsabilité de se procurer tout document ou renseignement nécessaires à la réalisation du mandat qui lui est confié, incluant la production des rapports selon les exigences du présent cahier des charges.

Les candidats sont invités à présenter un budget détaillé des coûts afférents à la réalisation des différents éléments de la prestation. Les coûts éligibles sont détaillés comme suit :

- Rémunération forfaitaire du prestataire
- Frais de production des outils de communication et sensibilisation
- Frais d'organisation d'événements (transports, repas, hébergement, etc.)
- Frais d'organisation de missions sur les îles de Lérins (transports, etc.)